

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL D'AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) porte le **projet de pôle d'échange multimodal d'Agde**.

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM). Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements. Face à ce constat, la CAHM et ses partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :

- Offrir une visibilité à la gare pour la conforter dans sa fonction d'équipement public majeur,
- Organiser et sécuriser la desserte des cars et bus,
- Réorganiser et aménager des espaces de stationnement,
- Organiser des déposes minutes accessibles et sécurisées,
- Rendre lisibles et sécurisés les déplacements doux,
- Proposer de nouveaux services aux usagers.

Par délibération en date du 13 Février 2023, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R.103-1 du Code l'Urbanisme.

Pour ce faire, est organisée à compter du **15 mai 2023 une concertation préalable sur le projet de pôle d'échange multimodal d'Agde, pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2023**.

Durant cette phase de concertation :

- Un dossier de présentation du projet sera mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et en mairie d'Agde,
- Un dossier accompagné d'un cahier permettant le recueil des observations écrites du public sera mis à disposition au siège de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (ZI le Causse, 22 avenue du 3ème Millénaire, 34630 Saint Thibéry), aux horaires d'ouverture ainsi qu'en Mairie d'Agde (rue Alsace Lorraine, 34300 Agde) aux horaires d'ouverture,
- Ce même dossier sera également consultable sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (www.agglo-heraultmediterranee.net) et sur le site Internet de la commune d'Agde (www.ville-agde.fr). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse concertationPEM@agglohm.net .

Le dossier de concertation comportera à minima :

- La délibération de la CAHM approuvant les objectifs et modalités de la concertation,
- Un dossier de présentation du projet.

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré par le Conseil Communautaire.

Tout renseignement peut être demandé auprès de la Direction stratégies territoriales de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (04 99 47 48 22).